

# COMMUNICATION SUR LES PROGRES 2022



**SOCIÉTÉ ARMORICAINE ÉLECTRICITÉ BÂTIMENT • INDUSTRIE**

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 100.000 €  
297, RUE DE KERLO • Z.I. DE KERPONT • B.P. 21 • 56854 CAUDAN Cedex  
TÉL. 02 97 89 32 86  
TÉLÉCOPIE 02 97 89 39 65  
SIRET 319 151 163 00019  
R.C. 42 B 189  
A.P.E. 452 A  
N° TVA - FR 83 319 161 183  
E-mail : [info@saeb.fr](mailto:info@saeb.fr)



Réseau France



**SOCIÉTÉ ARMORICAINE ÉLECTRICITÉ BÂTIMENT - INDUSTRIE**

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 100.000 €  
297, RUE DE KERLO - Z.I. DE KERPONT - B.P. 21 - 56854 CAUDAN Cedex  
TEL. 02 97 89 32 86  
TÉLÉCOPIE 02 97 89 39 85  
SIRET 319 131 183 00015  
R.C. 99 2 189  
A.P.E. 462A  
N° TVA : FR 63 319 131 183  
E mail : info@saebi.fr

Le :4 octobre 2022

Madame, Monsieur,

Par cette présente lettre, j'ai le plaisir de vous confirmer le renouvellement de l'engagement, de SARL SAEBI à adopter, soutenir et à appliquer les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans notre stratégie, notre culture commerciale et nos modes opératoires.

La société SAEBI s'est fortement engagée en 2021 sur le respect de l'environnement et les conditions de travail, mais également sur les droits de l'Homme. Vous trouverez ci-joint les résultats des actions que nous avons menées durant cette année.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Didier LE GUERN  
Directeur

## Présentation de L'entreprise SAEBI



SOCIÉTÉ ARMORICAINE ÉLECTRICITÉ BÂTIMENT – INDUSTRIE

La SARL S.A.E.B.I. (Société Armoricaine Électricité Bâtiment Industrie) a été créée le 1er juillet 1980 par Monsieur GUIBAN Christian. Madame LE GUERN Fabienne en est l'actuelle gérante. Cette société est spécialisée dans le domaine de l'électricité, elle comporte à ce jour 18 salariés. En 2021 le chiffre d'affaires est de 2 349 453 €.

Depuis 42 ans, nous assurons un travail de qualité en respectant les délais de livraison. L'entreprise dispose d'une grande expérience et d'une qualification nationale « QUALIFELEC ».

Nos principaux clients sont : Les collectivités locales, la Naval Group, le ministère des affaires étrangères... et nous intervenons principalement sur les courants forts (BT/HT) / courants faibles, les alarmes intrusions et techniques, la détection incendie, la ventilation mécanique le contrôle d'accès et vidéosurveillance, le chauffage électronique, le pré-câblage informatique...

Nous intervenons également à l'international. Nous communiquons avec nos salariés sur l'état d'avancement du chantier par mail ou Skype (appel vidéo). Nos chargés d'affaires se rendent régulièrement sur place pour contrôler le travail et vérifier les conditions de travail. En ce qui concerne nos sous-traitants, ils sont généralement recommandés par l'ambassade de France.

Pour nous contacter :

Adresse postale : 297 Rue de Kerlo - ZI de Kerpont CS 40022 - 56853 CAUDAN CEDEX

☎ : 02.97.89.32.86    Email : [info@saebi.fr](mailto:info@saebi.fr)    Site : [www.saebi.fr](http://www.saebi.fr)

# Plan d'action 2022

Grâce à l'implication de l'ensemble du personnel et de nos principaux fournisseurs, l'entreprise SAEBI a intégré dans son action quotidienne et son mode de fonctionnement la notion d'entreprise citoyenne.

Notre plan d'action 2022 s'articule autour des quatre grands thèmes :

- Les droits de l'Homme

(Principes n°1 et 2 du Pacte Mondial)

- Les conditions de travail

(Principes n°3, 4, 5 et 6 du Pacte Mondial)

- L'environnement

(Principes n°7, 8 et 9 du Pacte Mondial)

- La lutte contre la corruption

(Principes n°10 du Pacte Mondial)

## 1. LES DROITS DE L'HOMME

Principe des Droits de l'Homme :

- ◆ L'entreprise SAEBI s'engage à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- ◆ L'entreprise SEABI s'engage à veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.

## 2. Lutte contre la corruption

Le principe en faveur de la lutte contre la corruption :

- ◆ L'entreprise SAEBI s'engage à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fond et les pots-de-vin.

### 2.1. Charte Internationale

Dans le cadre de notre activité, nous sommes amenés à travailler à l'export et nous sous-traitons à des entreprises à l'étranger. Nous avons choisi de communiquer autour des principes n°1, 2 et 10 qui concernent les Droits de l'Homme et la lutte contre la corruption. Une charte internationale, reprenant les principes cités ci-dessus, a été réalisée et transmise à nos sous-traitants étrangers. Dans le cadre de sa politique anti-corruption, la société SAEBI ne propose pas d'argents aux personnes physiques afin d'en tirer un avantage commercial ou contractuel, traitant uniquement avec des personnes morales.

Cette charte témoigne de la volonté de l'entreprise SEABI de promouvoir ces principes auprès de ses prestataires. En signant cette charte, nos prestataires s'engagent à respecter les principes qui y figurent. Lors de nos activités à l'étranger, cette mesure permet de limiter la corruption et de respecter les droits de l'Homme.

Par ailleurs, les collaborateurs de la société SAEBI n'acceptent des fournisseurs aucun avantage financier afin d'en tirer aucun avantage commercial ou contractuel, à l'exception de remises tarifaires au profit de l'entreprise. De même vis-à-vis de nos clients, nos collaborateurs sont enjoins d'exclure toute action qui serait susceptible d'être perçue comme un acte de corruption.

### 3. CONDITIONS DE TRAVAIL

- ◆ L'entreprise SAEBI s'engage à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- ◆ L'entreprise SAEBI s'engage à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.
- ◆ L'entreprise SAEBI s'engage à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- ◆ L'entreprise SAEBI s'engage à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### 3.1. DIALOGUE SOCIAL

L'entreprise SAEBI est une petite entreprise chaleureuse, et donc favorise le dialogue social entre les dirigeants et les salariés. Ce qui permet aux salariés d'avoir le sentiment d'appartenance et de reconnaissance (ils sont donc plus motivés et travaillent mieux).

#### 3.2. Sécurité au travail

##### a) Sensibiliser aux risques d'accident

La sécurité de nos employés est une priorité absolue pour laquelle nous ne tolérons aucun compromis. Nous avons à cœur d'offrir un lieu de travail sûr et sain pour nos salariés.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de salariés	18	17	17	18	15
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	0	0	1	0	0
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	0	0	0	0	0
Nombre de jours d'arrêt	0	0	18	0	0

## b) La formation

L'animation de la politique prévention passe par la formation et la sensibilisation du personnel. Nous faisons des sensibilisations sur le respect du port des équipements de Protection Individuelle (EPI). De plus nous avons 2 correspondants sécurité, 1 correspondant qui gère les formations du personnel de bureau et 1 autre correspondant qui prend en charge les formations pour les électriciens.

Pendant l'année 2020, nous avons fait faire plusieurs formations comme le MAC (le maintien et actualisation des compétence) Sauveteur Secouriste du travail, qui permettra d'être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident dans le cadre de son activité professionnelle. Et également pouvoir faire de la prévention des risques professionnelle sur le lieu de travail et pouvoir donner l'alerte ou d'alerter les secours compétents.

Nous avons également fait suivre une formation de Webinar SDI Adressables, qui a permis de revoir les actualités techniques des systèmes de détections incendie (SDI).

De plus, nous avons fait suivre une formation gestes et postures, pour la prévention des risques liés à l'activité physique au travail et sur les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Et aussi, nous avons fait faire une formation équipier première intervention, pour l'utilisation d'un extincteur sur générateur de flammes, rôle de guide et serre file et exercice d'évacuation.

Pendant l'année 2021, nous avons fait faire plusieurs formations comme un stage de recyclage à l'habilitation électrique effectuer par 2 salariés, pour pouvoir manipuler les câbles électriques sur les chantiers. Cette formation doit être renouveler tous les 3 ans pour assurer la sécurité de nos salariés.

De plus un de nos salarié à fait la formation plates formes élévations mobiles de personne pour pouvoir le conduire sur les chantiers et pouvoir atteindre des zones élevées.

## c) Le dialogue social

Lors de l'embauche, nos salariés reçoivent les équipements suivants afin de garantir leur sécurité : casque, chaussures de sécurité, lunettes de protection oculaire, gants de manutention, harnais et ligne de vie pour le travail en hauteur, masque anti-poussière.

### **3.3. LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION**

#### **A) PROCESSUS DE RECRUTEMENT**

L'entreprise s'engage à ne pas retenir comme critère de sélection ou comme modification de rupture de la période d'essai, notamment, le sexe, l'âge, la situation familiale, l'état de grossesse, les origines ethniques, le handicap, les opinions politiques, les activités syndicales. Ainsi, pour favoriser l'égalité des chances d'accéder à tous les postes à pourvoir dans l'entreprise, les personnes reçues en entretien bénéficient d'un processus de recrutement identique.

Au cours de l'entretien d'embauche, l'entreprise ne peut demander que des informations, écrites ou orales, ayant trait à l'exercice de l'emploi dans le but d'apprécier la capacité du candidat à occuper l'emploi proposé. Aucune information d'ordre personnel sur le candidat ne peut être collectée par l'entreprise sans que ce dernier n'en soit informé préalablement. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec le poste proposé ou avec l'évaluation des aptitudes professionnelles.

L'entreprise SAEBI s'engage à ce que leur processus de recrutement qu'il soit externe ou dans le cadre de la mobilité interne, se déroule dans les mêmes conditions pour toutes les personnes reçues en entretien. Ce processus retient des critères fondés sur l'exercice de compétences requises.

Dans ce contexte, les offres d'emploi internes ou externes sont rédigées de manière à ce qu'elles s'adressent indifféremment aux hommes et aux femmes.

## B) L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

À travers un plan d'action, l'entreprise SAEBI s'efforce à tendre vers une égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Nous avons choisi de poursuivre nos actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans les domaines suivants :

- La rémunération

SAEBI s'engage sur l'égalité salariale à poste et fonction équivalente. Un plan d'action pour promouvoir l'égalité hommes/femmes a ainsi été mis en place notamment pour résorber les écarts. D'abord l'entreprise a agi sur la classification et la rémunération à l'embauche, pour qu'elles soient identiques pour les hommes et pour les femmes à poste équivalent. Ensuite une enveloppe budgétaire a été décidée pour procéder à la résorption des écarts identifiés.

- Le recrutement

Nos métiers sont traditionnellement dits « masculins », convaincue que la diversité est source de performance collective, SAEBI s'engage à favoriser le recrutement des femmes à compétences égales sur le poste.

En 2021, les femmes représentent 20% de l'effectif.

Nous avons réalisé 2 recrutements en 2021, 1 secrétaire comptable, 1 technicien d'étude de prix.



## C) ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE GÉNÉRATIONS

- Maintenir l'emploi des seniors

Au terme de l'année 2021 nous employons 3 salariés âgés de plus de 55 ans. Cette population représente environ 20% de notre effectif. La part représentée par les seniors augmente depuis quelques années. Notre volonté est de fidéliser ces collaborateurs et favoriser leur maintien dans l'emploi. Nous avons des collaborateurs entrés en alternance chez SAEBI pendant leurs études et toujours présents dans l'entreprise.

- Favoriser l'emploi des jeunes

Depuis 2020, nous employons 2 salariés âgés de moins de 30 ans, ce qui représente 12% des collaborateurs. Nous sommes fiers d'avoir presque autant de jeunes que de seniors au sein de l'entreprise, c'est un gage pour nous de diversité et de transfert des compétences. Nous avons continué de favoriser la formation professionnelle et de créer des contrats d'apprentissage. En fonction des besoins nous transformons ces contrats d'apprentissage en contrats durables au sein de l'entreprise.

Nous accueillons également des stagiaires. Aujourd'hui, les stages sont un réel enjeu pour les élèves et étudiants. Ils leurs permettent de :

- Découvrir l'environnement professionnel et de faciliter le passage du monde de l'enseignement au monde professionnel en bénéficiant d'un tremplin vers l'emploi.
- Réduire la distance et le manque d'information/ communication entre le monde de l'enseignement et professionnel.
- Permet aux stagiaires la mise en pratique de connaissances théoriques au sein du milieu professionnel.
- Acquérir les savoir-être nécessaires au milieu professionnel.
- Constituer un réseau pouvant être utile lors de la recherche d'emploi ou dans le cadre de fonctions professionnelles futures.

Pour les stagiaires sur les chantiers ils bénéficient du repas pris en charges intégralement par l'entreprise et pour les stagiaires aux bureaux, ils bénéficient d'une rémunération en fonction de leur diplôme.

En contrepartie, les stagiaires apportent beaucoup à notre entreprise. Voici les bénéfices pour notre structure :

- Un appui, une aide pour accomplir des objets clairement définis ensemble.
- Une énergie, des idées nouvelles, un regard extérieur neuf et des questionnements très intéressants et riches pour nos équipes en place.
- Un facteur de convivialité et de solidarité dans les équipes et entre les générations.

Sur l'année 2021, nous avons accueilli 5 stagiaires. Trois stagiaires pour un stage découverte de 3<sup>ème</sup>, un stagiaire en 1<sup>er</sup> pro électricité et une stagiaire en BTS Electrotechnique.

#### D) Don et Insertion

Nous avons fait un don à l'association « La Société nationale de sauvetage en mer » (SNSM) pour leur donner plus de moyens afin de secourir plus de vies humaines en mer.

Nous favorisons également l'emploi des personnes en situation d'insertion professionnelle avec la réalisation de 480,5 heures en 2019 et 2020 sur nos chantiers.

## 4. ENVIRONNEMENT

- ◆ L'entreprise SAEBI s'engage à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- ◆ L'entreprise SAEBI s'engage à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- ◆ L'entreprise SAEBI s'engage à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### 4.1. EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE LIÉES AUX DÉPLACEMENTS.

Depuis 2015, nous encourageons la pratique du covoiturage de notre personnel de chantier. Cette pratique permet de diminuer le nombre de voitures circulant sur la route et de réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

Également depuis 2021, nous encourageons les salariés à se déplacer en train et en bateau bus pour se rendre sur les chantiers.

### 4.2. GESTION DES DÉCHETS

Depuis 2014, l'entreprise SAEBI poursuit le traitement des déchets. Nous réalisons notre recyclage auprès de l'entreprise Les Recycleurs Bretons située à Caudan.

### 4.3. ÉCOGESTES

Nous réalisons des efforts au quotidien tel que :

- Mise à disposition de collecteurs de consommables pour le recyclage dans des centres agréés (piles, cartouches, téléphones, etc.). Nous recyclons nos cartouches d'encre avec CONIBI.

- Paramétrage par défaut des impressions en noir et blanc des photocopieurs.
- Diminution de notre consommation papier par l'utilisation de l'impression recto/verso, utilisation du verso du papier en brouillon.
- Utilisation des déplacements de nos équipes pour effectuer le transport de marchandises, afin de diminuer l'émission de CO2.
- Dématérialisation d'un certain nombre des formalités administratives (Appels d'offre, déclaration unique d'embauche, déclaration URSSAF et impôts...)
- Utilisation de l'eau potable au strict nécessaire sur les chantiers.
- Suivi des consommations en eaux et sensibilisation du personnel à une utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie.
- Vérification de l'extinction des lumières en fin de journée.
- Extinction du chauffage dans le bungalow de chantier en fin de semaine.
- Baisser le chauffage.
- Utiliser des ampoules à basse économie d'énergie.
- Également nous n'imprimons pas nos mails et nous mettons ceci en bas de chaque mail pour montrer notre engagement :



*Afin de contribuer au respect de l'environnement, n'imprimez ce message que si nécessaire.*